

03 Mar 2023 -16:02

Appartient à Conseil des ministres du 3 mars 2023

Climat : mesures d'adaptation fédérales 2023-2026

Sur proposition de la ministre du Climat Zakia Khattabi, le Conseil des ministres a pris acte de la version finale des mesures d'adaptation fédérales 2023-2026, adoptées en vue d'une société résiliente au changement climatique d'ici 2050.

À la suite de la décision du Conseil des ministres fédéral du 24 juin 2022, une consultation publique a été menée sur la base d'un avant-projet de mesures d'adaptation fédérales. Cette consultation a donné lieu à une version finale qui recense 28 mesures fédérales visant à adapter notre société au changement climatique actuel ou attendu et à ses effets.

Les mesures d'adaptation ont été identifiées au sein d'une task force fédérale « adaptation » composée d'experts des différentes administrations fédérales concernées. Chaque service public fédéral a été invité à proposer une ou plusieurs mesure(s) relevant des compétences fédérales et conforme(s) à la stratégie européenne d'adaptation. Les mesures proposées ont été rassemblées de manière cohérente en huit domaines d'action : recherche, biodiversité, infrastructures, ressources naturelles, santé, gestion des risques et des crises, coopération internationale et sensibilisation. Cette liste de mesures d'adaptation fédérales sera mise en œuvre au cours de la période 2023-2026 et fera l'objet de deux évaluations : fin 2024 (évaluation à mi-parcours) et fin 2026 (évaluation finale).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Zakia Khattabi, ministre du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://khattabi.belgium.be>
info@Khattabi.fed.be

Adrien Volant
Porte-parole
+32 497 82 39 56
adrien.volant@khattabi.fed.be